



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MOSELLE
Mairie de BERG-sur-MOSELLE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 057-215700626-20261007-803-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°790

Séance du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois d'octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pierre JUNGLING, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
REPPLINGER Florence	X			
DEZEURE Philippe	X			
SZYMANSKI Carole	X			
DEMASSIET Philippe	X			
SOMMER Sandrine	X			
BETTEMBOURG Gerard	X			
ZODA Jeanne	X			
DEFrance Éric			X	DEMASSIET Philippe
PAUL Sylvie	X			
DEVAUX Yvan	X			

Le Conseil a nommé (selon art. L2121-15 du CGCT) pour secrétaire de séance :

- **Madame Sandrine SOMMER**

Date de convocation : 01/10/2026

Date d’Affichage : 01/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votant : 11

Objet de la Délibération : Mandat spécial pour la participation d'un élu au 108e Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité.

Le Maire présente au conseil municipal la participation de la commune au 108e Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, organisé par l'Association des Maires de France (AMF), qui se tiendra à Paris du 24 au 26 novembre 2026, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Il rappelle que cet événement constitue un temps d'information, d'échanges et de réflexion sur les enjeux auxquels sont confrontées les communes et les intercommunalités, et qu'il permet aux élus de se tenir informés des évolutions législatives, réglementaires et techniques relatives à la gestion communale.

Le Maire indique que la participation à ce Congrès nécessite l'octroi d'un mandat spécial, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de ses articles L.2123-18 et



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MOSELLE

Mairie de BERG-sur-MOSELLE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 057-215700626-20261007-803-DE

R.2123-22-1. Il précise que la notion de mandat spécial exclut les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une mission déterminée, limitée dans sa durée, et entraînant des déplacements inhabituels.

Il expose que la Commune prendra en charge les frais liés à ce déplacement, comprenant les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration. Pour les frais n'ayant pu être pris en charge directement, la Commune pourra procéder à un remboursement sur présentation des justificatifs correspondants, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Les dépenses engagées devront être justifiées par les pièces nécessaires.

Il est demandé au conseil municipal de décider :

- D'octroyer un mandat spécial pour la participation au Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, du 24 au 26 novembre 2026 à Paris, à l'attention de :
 - Monsieur le Maire, Jean-Pierre JUNGLING ;
- De prendre en charge les frais liés à ce mandat spécial, comprenant notamment :
 - Les frais d'inscription et de participation au Congrès,
 - Les frais de transport aller-retour,
 - Les frais d'hébergement,
 - Les frais de restauration,
 - Ainsi que les frais avancés par l'élu, remboursés sur présentation des justificatifs correspondants ;
- D'indiquer que les crédits correspondants seront prévus au Budget 2026.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à se prononcer :

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 11

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres adopte l'octroi du mandat spécial et autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait à Berg-sur-Moselle, le 7 octobre 2026

Le Maire,

Jean-Pierre JUNGLING



La secrétaire de séance,

Sandrine SOMMER

Mairie de BERG-sur-MOSELLE
51, Grand Rue 57570 BERG-sur-MOSELLE